

To J. Beard. for action.

27/7/11  
PB

Office of the  
Director of the City

25 JUL 2011

CCAS de

**Besançon**

**Le Maire**

Affaire suivie par : Anne-Paule ROPOSTE

N/Réf : DA/APR/MP/MV n° 2011.

☎ 03.81.41.22.73 (secrétariat)

**Objet : Réseau Mondial des Villes-Amies des Aînés**

Toute la correspondance doit être adressée  
impersonnellement à M. le Maire.

Madame Margaret CHAN  
Directrice Générale  
Organisation Mondiale de la Santé  
Avenue Appia 20

G2-370-10  
485382  
2011-07-25  
DGO FWC ALC RAS

→ FCU

1211 GENEVE 27  
SUISSE

à l'attention de Madame Flavia BUSTREO

Besançon, le 22 JUL. 2011

Madame la Directrice Générale,

La Ville de Besançon s'est engagée depuis de nombreuses années et par de multiples actions dans une véritable politique municipale du vieillissement, en réponse aux enjeux de l'avancée en âge de la population de notre territoire.

J'ai demandé à mes collaborateurs d'étudier la faisabilité de rejoindre le réseau mondial des Villes-Amies des Aînés qui correspond aux valeurs de solidarité et de citoyenneté que la Ville de Besançon souhaite développer et renforcer.

Ce projet permet en effet, au contact d'expériences diverses menées par d'autres villes, de consolider et valider une politique engagée pour le mieux-vivre de nos Aînés. Le Conseil Municipal dans sa séance du 6 mai 2011, a soutenu mon souhait de s'engager dans ce réseau. Aussi, au nom de la Ville de Besançon et de son Conseil Municipal, je m'engage à entreprendre, avec la mobilisation de tous les services, le cycle d'amélioration continue institué dans la démarche du Réseau Mondial des Villes-Amies des Aînés.

Le correspondant de vos services sur ce dossier sera Mme Anne-Paule ROPOSTE, Directrice de l'Autonomie au Centre Communal d'Action Sociale de Besançon (anne-paule.roposte@besançon.fr)

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de ma haute considération.

*Sincèrement*

Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET  
Président du Grand Besançon,  
Président du CCAS.

**Received on**

**27 JUL 2011**

**ADG/FCU**

Pièces jointes :

- Délibération du Conseil Municipal du 6 mai 2011
- Dossier d'intention

**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE**

9, rue Picasso - BP 2039  
25050 Besançon Cedex

Tél 03 81 41 21 21  
Fax 03 81 52 92 56

www.besançon.fr



## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 6 mai 2011

Le Conseil Municipal, convoqué le 27 avril 2011, s'est réuni salle Bartholdi, à la City.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, M. Michel LOYAT, Mme Jacqueline PANIER, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 3), M. Christophe LIME, Mme Nicole WEINMAN (à compter de la question n° 9), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Françoise PRESSE, M. Lazhar HAKKAR, M. Jacques MARIOT, Mme Danièle POISSENOT, M. Benoît CYPRIANI, Mme Joëlle SCHIRRER, M. Abdel GHEZALI, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (jusqu'à la question n° 20 incluse), M. Emmanuel DUMONT, Mme Valérie HINCELIN (jusqu'à la question n° 19 incluse), M. Jean-François GIRARD, M. Jean-Claude ROY, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Solange JOLY, Mme Corinne TISSIER (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 5), Mme Sylvie WANLIN, Mme Nozhat MOUNTASSIR, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Mme Sylvie JEANNIN, M. Frank MONNEUR, M. Nicolas BODIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Carine MICHEL, M. Cyril DEVESA, M. Nicolas GUILLEMET, Mlle Béatrice RONZI (à compter de la question n° 5), Mme Zahira YASSIR-COUVAL, M. Jean ROSSELOT, Mme Martine JEANNIN, Mme Catherine GELIN, M. Pascal BONNET, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, M. Edouard SASSARD, M. Jean-Marie GIRERD, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN.

**Secrétaire :**

M. Lazhar HAKKAR.

**Absents :**

Mme Françoise FELLMANN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Nicole WEINMAN (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à compter de la question n° 21), Mme Valérie HINCELIN (à compter de la question n° 20), M. Didier GENDRAUD, Mme Corinne TISSIER (à compter de la question n° 9), Mme Catherine THIEBAUT, M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Annie MENETRIER, Mlle Hayatte AKODAD, Mlle Béatrice RONZI (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Michel OMOURI, M. Philippe GONON.

**Procurations de vote :**

Mme Françoise FELLMANN à Mme Jacqueline PANIER, Mme Nicole WEINMAN à M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 21), Mme Valérie HINCELIN à Mme Nozhat MOUNTASSIR (à compter de la question n° 20), M. Didier GENDRAUD à M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, Mme Corinne TISSIER à Mme Zahira YASSIR-COUVAL (à compter de la question n° 9), Mme Catherine THIEBAUT à M. Cyril DEVESA, M. Eric ALAUZET à M. Benoît CYPRIANI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Annie MENETRIER à M. Christophe LIME, Mlle Hayatte AKODAD à M. Abdel GHEZALI, Mlle Béatrice RONZI à M. Frank MONNEUR (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Michel OMOURI à M. Edouard SASSARD, M. Philippe GONON à Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN.

**OBJET :** Adhésion de la Ville de Besançon au réseau mondial «Villes Amies des Aînés»

- c) Elaboration d'un plan d'action triennal à l'échelle de la ville fondé sur les résultats de l'évaluation,
- d) Identification des indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis.
2. Mise en œuvre (2<sup>ème</sup> à 4<sup>ème</sup> année) : une fois la phase 1 terminée, et au plus tard deux ans après avoir rejoint le Réseau, les villes présenteront leur plan d'actions à l'OMS pour examen et approbation. Une fois celle-ci obtenue, les villes disposeront d'une période de trois ans pour la mise en œuvre.
3. Evaluation des progrès (fin de 4<sup>ème</sup> année) : à la fin de la première période de mise en œuvre, il sera demandé aux villes de présenter à l'OMS un rapport de situation décrivant les progrès accomplis par rapport aux indicateurs définis lors de la phase 1.
4. Amélioration continue : si les données factuelles attestent clairement des progrès par rapport au plan d'action initial, les villes entreront dans une phase d'amélioration continue. Elles seront invitées à élaborer un nouveau plan d'actions (d'une durée pouvant aller jusqu'à 5 ans) ainsi que les indicateurs qui lui sont associés. Les progrès accomplis par rapport à ce nouveau plan seront évalués à la fin de cette deuxième période de mise en œuvre. Les villes pourront maintenir leur participation au Réseau en entreprenant de nouveaux cycles de mise en œuvre.

### **Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à valider la candidature de la Ville de Besançon au programme de l'OMS «Villes Amies des Aînés» et engager une démarche de mobilisation transversale de l'ensemble des délégations pour promouvoir un vieillissement actif et intégré à la cité.

**Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.**

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,



Marie-Noëlle SCHOELLER.

# Réseau Villes Amies Des Aînés

## Dossier d'intention de la Ville de Besançon

Date : 21/07/2011

Ville de  
**Besançon**

## **1 Préambule**

Le vieillissement de la population est un phénomène universel. Selon l'OMS, d'ici 2050, 2 milliards de personnes seront âgées de plus 60 ans dans le monde, dont 20 à 30% vivront dans les pays du Nord.

Une ville comme Besançon, doit prendre cette singularité en compte. La majorité des personnes âgées vit seule (63% des 60 ans et plus) et souffre d'isolement.

L'enjeu de l'intégration de la municipalité au programme Villes Amies Des Aînés, est de favoriser un vieillissement actif et en bonne santé, afin d'intégrer au mieux les aînés dans leur environnement quotidien et leur permettre de garder une vie citoyenne.

Par ailleurs, en adhérant au Réseau, la municipalité s'engage à évaluer et améliorer constamment ses caractéristiques de ville accueillante pour les aînés. Démarche qui reste dans la continuité de la politique de la ville, puisqu'elle a toujours soutenu et accompagné les aînés, source de richesse pour les générations actuelles.

Besançon comme toutes les villes de son envergure, se doit d'anticiper et relever ce défi. C'est pourquoi, la participation au label « Villes Amies Des Aînés » est pour l'avenir un engagement fort et une réponse efficace aux besoins actuels et futurs de la population bisontine.

En effet Besançon a toujours souhaité intégrer au mieux les plus anciens à la vie de la cité, au même titre que tous les autres citoyens, dans une volonté de développer le « Vivre Ensemble ».

- Développer l'environnement et la sécurité des aînés (transport, habitat, prévention, ...)
- Rénover l'offre logements-foyer pour en faire le support du lien social et de la lutte contre l'isolement dans les quartiers
- Renforcer la participation sociale, la solidarité et l'intergénérationnel (démocratie participative, cohabitation intergénérationnelle,...)
- Conforter les missions du Conseil des Sages
- Soutenir les initiatives des retraités (Office des Retraités et Personnes Agées de Besançon, association AGIR ABCD, ...)

## **2.2 Une volonté de s'inscrire dans une démarche durable**

Cet engagement permanent de la Ville auprès des Seniors, se veut durable.

L'adhésion au label portée par l'OMS, est l'opportunité de pouvoir inscrire la politique municipale du vieillissement dans la continuité tout en lui donnant un nouveau crédit.

Par ailleurs le Guide mondial des villes amies des aînés engage les participants à réfléchir au vieillissement de la population sous un angle novateur.

Car il s'agit de réfléchir au rôle et à la place de nos seniors dans la société.

En effet, l'âge de la retraite annonce la plus part du temps l'entrée dans un processus de vieillissement et il est parfois difficile pour les jeunes retraités de trouver une place dans la cité.

De plus, les politiques du vieillissement sont victimes d'a priori, un territoire vieillissant est considéré comme un territoire en danger, en perte de vitesse et de dynamisme. La personne retraitée est considérée comme une charge pour la société.

Ces a priori présents dans toute la société française, voire occidentale, existent également sur le territoire local.

Les tensions sociétales liées à la crise risquent d'accentuer le repli sur soi, le communautarisme jeunes/vieux et ainsi le conflit entre les générations.

C'est pourquoi une politique du vieillissement doit intégrer un volet permettant de faire évoluer les mentalités et favoriser un autre regard sur nos aînés. Pour y parvenir, la démarche Villes amies des aînés semble répondre parfaitement aux intentions de la Ville de Besançon, qui explore déjà ces champs par trois approches :

- Le développement des solidarités de proximité en favorisant l'implication citoyenne des jeunes retraités. Ceux-ci prennent alors visiblement et lisiblement toute la place qui est la leur, celle de la génération pivot, qui soutient les plus jeunes et qui prend soin de ses aînés.
- La construction d'actions intergénérationnelles qui s'inscrivent dans la durée et qui ne se contentent pas d'organiser des rencontres entre enfants et « vieux », rencontres parfois factices ou « alibi ». L'inter-génération se conçoit en effet par la rencontre régulière entre toutes les générations, enfants, jeunes, adultes, jeunes retraités et personnes dépendantes.
- La citoyenneté comme enjeux pour toutes les générations, y compris pour les plus dépendants d'entre nous, dont le rôle social est nié, alors qu'ils peuvent être pour les plus jeunes les témoins de la finitude de la vie.

Quartier	Part dans la population du quartier	
	60 ans et plus	75 ans et plus
Battant	17,4%	10,3%
Bregille	24,2%	10,9%
Butte Grette	23,3%	10,7%
Centre ville	13,2%	5,4%
Chaprais-Cras	22,8%	11,0%
Montrapon - Montboucons	14,0%	5,7%
Palente - Orchamps Saragossa	24,4%	11,7%
Pianoise - Chateaufagne	12,1%	3,1%
St Claude - Torcols	20,0%	8,4%
St Ferjeux - Rosemont	24,9%	10,4%
Tilleroyes	13,5%	6,0%
Vaite - Clairs Soleils	24,2%	8,9%
Velotte	25,5%	9,8%
Besançon	18,9%	8,0%

Source : INSEE recensement de la population

Ce tableau issu de l'Analyse des besoins sociaux, s'attache à analyser la population bisontine dans toute sa spécificité et ce par quartier. On peut voir que les 60 ans et plus représentent entre 22 et 25 % de la population de 7 quartiers de la ville.

### 2.3.2 La problématique de l'isolement

L'isolement est aujourd'hui une réelle problématique pour les villes. En effet, peut-être plus qu'en milieu rural, on vit de plus en plus seul et parfois isolé en milieu urbain.

Une enquête de la Fondation de France chiffre à 4 millions le nombre de personnes isolées en France, soit 9% de la population. La moitié de cette population se déclare en souffrance par rapport à ce phénomène.

Part de la population en situation d'isolement objectif par tranche d'âge



Source : enquête Fondation de France 2010

Sur ce graphique, qui prend en compte des données nationales. On s'aperçoit que l'isolement touche les personnes à partir de 40 ans, avec des proportions croissantes avec l'avancée en âge, pour atteindre 16% des personnes de 75 ans et plus. Si la corrélation entre grand âge et isolement est bien connue, l'enquête démontre que 29% des personnes isolées ont moins de 50 ans, la moitié moins de 60 ans. Au-delà, les personnes de plus de 60 ans déclarent de manière plus faible un sentiment de souffrance dû à leur isolement que les tranches d'âge inférieures.

Multiplier les réseaux permet d'être à l'abri d'une situation d'isolement.

A contrario, tisser des relations dans un seul réseau accroît le risque d'isolement : si les liens dans ce réseau se rompent, la question de l'isolement se pose. C'est par exemple la situation des personnes à la retraite qui rompent avec leur réseau professionnel.

L'évolution des modes de vie a pour conséquence de fragiliser davantage les liens de chaque réseau. Les mobilités professionnelles, les parcours dans l'emploi saccadés, la moindre implication dans les réseaux associatifs, l'individualisme, les ruptures familiales sont autant de phénomènes qui ont pris de l'ampleur ces dernières années. Chacun de ces éléments a pour effet de fragiliser les liens et explique l'accroissement des situations d'isolement.

La Ville de Besançon souhaite donc s'engager activement dans la lutte contre l'isolement qui touche en priorité les personnes âgées et pour la restauration du lien social pour que les aînés puissent continuer d'avoir une vie sociale riche et diversifiée.

Par conséquent, la municipalité s'est déjà investie dans ce mouvement en mettant en place diverses actions.



la Vie des Quartiers, au même titre que les Conseils Consultatifs d'Habitants ou le Conseil Bisontin des Jeunes.

L'assemblée compte 54 membres, nommés pour trois ans, après tirage au sort ou nomination par le Maire parmi les volontaires.

Une charte du Conseil des Sages définit sa mission : œuvrer au « mieux vivre » pour tous.

L'instance plénière se réunit trois fois par an, elle entend les rapports des différentes commissions, les valide ou amende après discussions et débats.

Il existe 4 commissions qui se réunissent huit à dix fois par an :

- Citoyenneté
- Lien social
- Développement durable
- Tourisme

Le Conseil des Sages est donc une institution qui a été façonnée, à la demande des bisontins retraités, pour faire entendre leurs voix au sein de la vie de la cité.

Toujours dans l'objectif, de faciliter l'accès aux droits et services mais aussi de renforcer la citoyenneté des personnes âgées, une institution comme la Maison des Seniors se devait d'être créée.

## **3.2 La Maison des Seniors**

### **3.2.1 Les origines**

L'idée de créer cette instance émane de différentes associations de retraités bisontins, qui souhaitent mettre d'avantage en valeur l'engagement apporté par les retraités au service de tous les bisontins, sans distinction d'âges et de la volonté municipale de mettre en œuvre un lieu unique d'information et d'accompagnement face à la complexité de l'accès aux droits et aux dispositifs.

Cette initiative a reçu le soutien du Conseil général du Doubs, par une labellisation en qualité de CLIC (Centre Local d'Information et de Communication).

Afin de construire le sens de ce dispositif, des groupes de travail associant l'ensemble des partenaires bénévoles et professionnels impliqués, ont été créés autour de trois thématiques :

- **Les actions liées à la citoyenneté** : groupe qui a réuni le monde associatif, qui souhaitait proposer différentes collaborations (tenue de permanences, création de projet, lieu ressource pour les associations pour développer le partenariat entre ces dernières...)

- **L'articulation des actions sanitaires et sociales** : ce groupe a rassemblé l'ensemble des partenaires institutionnels et services prestataires afin de définir la valeur ajoutée de la Maison des Seniors ainsi que son rôle et son implication dans le réseau partenarial existant.

- **La documentation et la communication** : ce groupe a réuni différents partenaires professionnels et bénévoles pour élaborer la plaquette de présentation de la structure ainsi que les documents nécessaires à l'information du public.

De plus, un comité de pilotage a été mis en place composé des représentants :

- Des élus de la ville de Besançon
- De la direction du CCAS

Dans les années précédentes, les retraités avaient pu aborder les questions suivantes : « Plaisir, Plaisirs » en 2007, « Responsable, moi, de qui, de quoi ? » en 2006, « Temps de la Vie, temps de la Ville, temps Fraternelles » en 2004, « Oser » en 2009.

A travers ces thèmes, les participants sont tout d'abord invités à suivre différentes conférences afin d'introduire le débat. Puis dans un second temps, des ateliers sont organisés afin de poursuivre la réflexion sous un autre angle.

Les rendez-vous de l'Age sont devenus un temps incontournable de la vie bisontine depuis la première édition en 2002. Ils rassemblent chaque année 2000 personnes attentives et participatives.

Le thème 2011 est déjà connu : le 22 novembre 2011, les retraités bisontins seront invités à une journée de réflexion sur le patrimoine.

### **3.3.2 La démarche intergénérationnelle**

Toujours avec la volonté de promouvoir la place des aînés dans la cité, la municipalité a voulu les faire participer à la conduite des politiques territoriales et à l'émergence de projets innovants. Ainsi, en 2001, le Maire a créé la délégation des liens Intergénérationnels. En 2004, a été créée la Mission Interâges, pour soutenir cette volonté politique. Sa finalité est de redonner une place à chacun dans la ville, quel que soit son âge ou sa culture en utilisant l'approche intergénérationnelle comme élément médiateur.

A ce titre, ses missions sont de :

- Favoriser la mobilisation des retraités dans la vie de la cité ;
- Accompagner le Conseil des sages ;
- Initier des projets transversaux s'appuyant sur les demandes et les compétences des habitants ;
- Permettre aux aînés de participer à des actions intergénérationnelles : séjours de vacances, projets communs, rencontres conviviales, transmission de savoirs,...

Ses missions sont donc multiples et peuvent se traduire par différentes actions locales ou nationales, en lien avec l'intergénérationnel comme par exemple :

- La marche intergénérationnelle : « Y'a pas d'âge pour marcher » : Cette marche intergénérationnelle a été conçue pour montrer la richesse apportée par les rencontres entre personnes de compétences et d'âges différents. Cette manifestation a été organisée pour la troisième année en 2011.
- La Semaine bleue : manifestation nationale autour des retraités et aînés, relayé par la ville de Besançon. Au cours de cette semaine, différentes activités sont proposées aux aînés bisontins, autour du lien intergénérationnel et de la solidarité. Le thème de ces deux dernières années était le suivant « Acteurs, proches et solidaires ».
- Les « Bricoleurs Solidaires » : ce projet part du constat que les solidarités de voisinages ne sont plus aussi spontanées. C'est pourquoi, le but est de permettre aux personnes qui rencontrent des problèmes pratiques et occasionnels (changements d'une ampoule, fusibles...) de bénéficier de l'aide de ses voisins. L'objectif étant de repérer les personnes isolées, mais aussi de créer un dispositif d'entraide créateur de lien entre les générations. Une mission en charge des solidarités de proximité a été créée pour mettre en place et développer ce projet.

De plus, dans le but de recueillir la parole de chacun, une enquête sera réalisée auprès des personnes âgées, à domicile, dépendantes ou non.

A partir des éléments collectés, et pour les compléter, des groupes de travail thématiques seront mis en œuvre, autour des thèmes concernant «le Bien vieillir en ville », l'habitat adapté ou encore le « lien social ».

En termes concrets, les services de la ville portant les différentes politiques publiques seront intégrés à la réflexion : direction des sports, direction de l'urbanisme, direction de la culture et du patrimoine, ...

Ces débats seront ouverts aux personnes intéressées et serviront de base à la définition du plan d'action.

Toutefois un premier recensement des actions initiées restant à développer a été réalisé. (voir tableau en annexe 1)

Ce tableau résume les domaines d'interventions qui seront visités tout au long de la phase d'enquête. Les principaux acteurs sur lesquels il est nécessaire de s'appuyer pour finaliser le plan d'action sont également recensés.

Par ailleurs, différentes actions contributives à l'amélioration du quotidien des aînés ont été identifiées. Tout comme des initiatives déjà opérationnelles, ou qui vont l'être prochainement.

Cette première ébauche de plan d'action n'est qu'une base sur laquelle il faudra s'appuyer, pour continuer de l'étoffer et ainsi revisiter le programme municipal sous l'angle du « vieillir mieux ».

Ces actions et projets devront être soumis à l'avis des usagers/habitants/citoyens.

des populations dans l'organisation et la gestion territorialisées du travail et de l'emploi. Il paraît donc totalement approprié d'intégrer les étudiants de ce master à notre programme, notamment dans la conduite de notre enquête.

### **5.1.2 Quand ?**

L'enquête de convivialité de la ville à l'égard des aînés, sera menée entre les mois de juillet et septembre 2011, après validation du contenu par le comité de pilotage.

Cette enquête prendra la forme d'un questionnaire, avec pour base les 8 domaines identifiés par l'OMS, retravaillés pour s'intégrer au mieux à la réalité bisontine.

Il s'agit donc de questionner les usagers/habitants/citoyens autour des questions suivantes :

- L'accessibilité et les espaces publics;
- L'habitat et le logement ;
- La lutte contre l'isolement et le lien social ;
- L'insertion sociale ;
- La participation citoyenne ;
- La communication et l'information ;
- Le soutien à la dépendance ;
- La culture.

Le questionnaire sera soumis aux habitants lors d'entretiens, en vis à vis, pour permettre de créer du lien et éventuellement, de mieux expliquer la portée de l'enquête.

D'autre part, des groupes de travail seront organisés. Ils auront pour but de réfléchir et produire des propositions sur la question du vieillissement, de ses problématiques. Ils rechercheront des améliorations à apporter, pour garantir à nos aînés un vieillissement actif et citoyen.

## **5.2 L'élaboration d'un plan d'action triennal**

Suite à l'enquête qui sera menée durant l'été 2011, un plan d'action sera proposé aux élus. Il devra se nourrir des résultats de l'analyse du questionnaire et contenir des mesures à même d'améliorer le quotidien des aînés dans la cité.

### **5.2.1 Comment ?**

Tout d'abord en s'appuyant sur les instances déjà en place et mentionnées auparavant.

Le Conseil des sages, sera une grande force de proposition, avec la Maison des seniors et son vaste réseau.

Ce réseau, composé de nombreux partenaires se réunit régulièrement en groupes de travail, autour du lien social, de la citoyenneté, et plus généralement pour favoriser un vieillissement actif. Il sera pour nous une source d'information essentielle, qui permettra d'élaborer des propositions concrètes dans l'intérêt des personnes âgées.